

Projet de loi relatif à la non prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au sein du Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, n° [2718](#)

Le projet de loi vise, tout d'abord, à mettre fin à une jurisprudence administrative qui consiste à, sous certaines conditions, prendre en compte les services prestés en tant que contractuels auprès d'un employeur public dans le calcul d'une pension du secteur public, pour autant que ces services soient suivis d'une nomination à titre définitif. Ces services seront désormais pris en compte dans le régime de pension des travailleurs salariés.

Le projet de loi prévoit, par ailleurs, un incitant visant à encourager les pouvoirs locaux à mettre en place ou développer un régime de pension complémentaire en faveur de leur personnel contractuel.

L'incitant doit permettre aux pouvoirs locaux de déduire de leur facture de responsabilisation jusqu'à 50 % du coût exposé pour financer un régime de pension complémentaire.

Le projet de loi vise également à apporter des adaptations à la réglementation des pensions complémentaires afin de mieux tenir compte des spécificités propres au secteur public notamment en matière de relations collectives et dès lors d'encourager les administrations publiques et les organismes publics à développer un régime de pension complémentaire pour leurs personnels contractuels. Il est par ailleurs prévu que les administrations publiques seront tenues progressivement de confier leurs pensions complémentaires à un organisme de pension.

Le projet de loi vise en outre à modifier les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales. Il vise enfin à affecter une partie de la cotisation de modération salariale au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2718 est adopté par 76 voix contre 44 et 7 abstentions

Vote nominatif : 006

Oui	076
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, De Roover Peter, Deseyn Roel, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Spooen Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	044
-----	-----

Ben Hamou Nawal, Bonte Hans, Brotcorne Christian, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delpérée Francis, De Vriendt Wouter, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Frédéric André, Geerts David, Gerkens Muriel, Grovonijs Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Hellings Benoit, Kir Emir, Kitiir Meryame, Laaouej Ahmed, Lambrecht Annick, Lutgen Benoît, Maingain Olivier, Massin Eric, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pehlivan Fatma, Pirlot Sébastien, Poncelet Isabelle, Senesael Daniel, Somers Ine, Thiébaud Eric, Top Alain, Vanden Burre Gilles, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Winckel Fabienne

Abstentions	007
-------------	-----

De Coninck Monica, Devin Laurent, Dewinter Filip, Pas Barbara, Penris Jan, Vuye Hendrik, Wouters Veerle